

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration de l'APEEE du 1^{er} octobre 2013

Présidence : R. Frizon

Étaient présents : H. Altenberg, E. Angliviel, C. Cauderan, S. Chaitkin, C. Chevalier, D. Chircop, P. Chroaine, L. Cova, D. Delehayé, I. Dobo, T. Fernandez-Gil, K. Glowacka-Rochebonne, W. Goch, B. Gray, S. Grohs, R. Harvey-Kelly, J. Jeram, Z. Krasznai, V. Lesoile, E. Leurquin, G. Luciani, P. Moles-Palleja, F. Rossignol, V. Solvignon, A. Somoza, P. Tedesko, T. Tiainen-Balsby, P. Ziegler.

Étaient excusés : S. Albrechtsen, A. Kobe, S. Obermaier, A. Soussi-Nachit.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

2. Adoption du CR du CA du 04 juin 2013

Le compte-rendu du CA du 4 juin 2013 est adopté.

L'APEEE a besoin d'un trésorier.

3. Réforme du secondaire et partage des coûts

a) Réforme de l'école secondaire

P. Moles-Palleja rappelle le contexte. La réforme de l'école secondaire a été entreprise par le Secrétariat Général des Ecoles Européennes. Un groupe de travail a été créé en avril 2012 afin de réfléchir et de mettre en œuvre cette réforme.

Une première proposition a été présentée par le Secrétariat Général, critiquée notamment par Interparents, mais aussi par certains enseignants. Le Secrétariat Général a fait une nouvelle proposition.

A l'École Européenne d'Uccle, un autre groupe de travail se réunit régulièrement, afin de suivre l'évolution des propositions mais aussi d'émettre ses réserves et de proposer des contre-solutions. Lors de la dernière réunion de ce groupe de travail, deux sujets ont été abordés : la Réforme de l'école secondaire, mais aussi le « Cost sharing ».

Le résultat de ce travail en groupe a été synthétisé et envoyé au Secrétariat Général, avec pour conséquence une réunion du Comité pédagogique les 10 et 11 octobre 2013. La proposition initiale du Secrétariat Général (du mois de juillet 2013) a été légèrement modifiée ; le travail d'Interparents a quelque peu porté ses fruits. R. Harvey-Kelly, représentante d'Interparents, explique la difficulté à faire évoluer l'agenda et le projet tel qu'il est. Les parents sont sous-représentés, voire exclus du sous-groupe « religion et morale » par exemple. L'impact de leur réflexion et de leur travail semble faible, et ne sera probablement pas celui souhaité.

Qu'en est-il de cette réforme ?

- **Mises en application** de la réforme :
 - septembre 2014 pour les années S1 à S3 ;
 - septembre 2015 pour la 4^{ème} secondaire ;
 - septembre 2016 pour la 5^{ème} secondaire.

- **De la 1^{ère} à la 3^{ème} secondaire**, l'enseignement serait identique pour tous (en S1) avec
 - l'introduction d'une 3^{ème} langue obligatoire en S1,
 - l'introduction du latin (optionnel) en S2 (2 périodes)
 - et de l'enseignement des sciences humaines (histoire-géographie) en langue 2 , ainsi que de l'option ICT (informatique) en S3.
- **En 4^{ème} secondaire**, les cours de « Maths4 et « Maths 6 » seraient remplacés par un même cours de mathématiques pour tous (4 périodes) avec la possibilité de rajouter, pour ceux qui le souhaitent, 3 périodes supplémentaires de mathématiques (« Mat+ »). Le choix entre « Maths4 » et « Maths6 » sera à nouveau possible en 5^{ème} secondaire. Interparents s'oppose fermement à cette proposition.
- **En 6^{ème} et 7^{ème} secondaires** la notion de « filière » apparaît, avec trois choix possibles pour les élèves :
 - un cursus « Sciences »
 - un cursus « Economie »
 - un cursus « Humanités/langues/arts ».

Un tronc commun sera obligatoire pour tous les élèves, ainsi que le choix de certaines options selon l'orientation choisie (options « Sciences » pour les élèves ne suivant pas d'options scientifiques et options « Sciences humaines » pour les élèves ne suivant pas de cours d'histoire ou de philosophie).

Interparents n'approuve pas cette proposition. Le baccalauréat européen doit permettre de choisir le système universitaire de n'importe lequel des 28 Etats membres. La proposition actuelle sera trop limitative.

Le Secrétariat Général a accepté qu'une étude externe soit réalisée afin d'évaluer les conséquences futures du nouveau système proposé, notamment sur la validité et la reconnaissance du futur nouveau baccalauréat européen auprès des Universités.

Un sous-groupe de travail a également été créé pour aborder les cours de religion et de morale. Le système actuel est maintenu de la 1^{ère} à la 3^{ème} secondaire (2 périodes par semaine). En S4 et S5, ces cours pourront être donnés en langue 2. Par contre, en S6 et S7, avec respectivement 2 puis 1 périodes hebdomadaires, il s'agira d'une matière commune de morale et de religion interconfessionnelle, qui devrait conduire à une évaluation au baccalauréat.

P. Moles-Palleja propose d'organiser une réunion d'information à l'attention des parents mais aussi de la communauté scolaire dans son ensemble.

b) Partage des coûts (Cost sharing)

D. Chircop représente les Ecoles Européennes de Bruxelles dans ce dossier de partage des coûts. En juin 2013 a eu lieu une rencontre avec le Comité local du personnel des Institutions européennes.

Le Comité local du personnel des Institutions, Interparents et les APEEE des 4 Ecoles Européennes bruxelloises ont envoyé un courrier au Vice-président Šefčovič, expliquant leurs craintes quant au financement des enseignants intervenant dans les Ecoles Européennes et à la Réforme de l'école secondaire. Une rencontre a été demandée, de préférence avant le mois de novembre 2013.

Le personnel des Institution européennes a été alerté par mail de ce qui se prépare. Aucune solution satisfaisante n'a été trouvée à l'issue de la dernière réunion du Conseil Supérieur des Ecoles Européennes.

La question principale concerne l'obligation faite aux Etats membres de pourvoir les Ecoles Européennes en enseignants. Ces nominations sont fonction du nombre d'élèves de chaque Etat membre scolarisés dans les Ecoles Européennes. L'un des points litigieux concerne la demande d'enseignants dans certaines sections. Les élèves anglais, par exemple, représentent 7% de la totalité des élèves des Ecoles Européennes, alors que la proportion d'enseignants anglais arrive à

21% du nombre total d'enseignants pour ces mêmes écoles. Le nombre d'enfants SWALS et le choix important de l'anglais en langue 2 expliquent en partie ces chiffres.

Interparents soutient le « Modèle de Munich » et souhaiterait le généraliser. Il s'agit d'un système de financement basé sur la répartition des coûts entre les Etats membres, en utilisant la même formule que celle utilisée pour le calcul de la contribution de chacun au budget général de l'Union Européenne, avec compensations entre Etats en fonction du nombre d'enseignants qu'ils détachent. Le Royaume-Uni et le Secrétaire Général préfèrent partager les coûts en fonction de la nationalité des élèves, bien que se basant sur une méthode de calcul différentes.

4. Suivi des réunions

a) Conseil d'Administration de l'Asbl Classes de neige du 10 septembre 2013

La dissolution de l'Asbl « Classes de neige » a été confirmée lors de cette réunion et sera prononcée lors du prochain Conseil d'Administration de l'Asbl.

La prochaine classe de neige aura à nouveau lieu à Leysin, en Suisse. La durée a été réduite à 6 jours. La réduction du prix du séjour par rapport à l'an dernier n'est pas proportionnelle à la réduction du nombre de jours. Ceci, en raison des coûts fixes et du maintien d'activités attractives.

Les classes de neige suivantes pourraient emmener les enfants à Valmeunier (dans les Alpes françaises), par TGV direct.

Le Conseil d'Education primaire prend le relai de l'Asbl « Classes de neige » ; les décisions seront donc prises par l'école.

b) Conseil Sécurité et Hygiène (CSH) du 16 septembre 2013

Les points abordés ont été les suivants :

- Les exercices d'évacuation (à améliorer par rapport à ceux de l'an dernier)
- Infor-Drogues : poursuite du programme cette année encore, en secondaire, avec les anciens participants mais aussi de nouveaux volontaires (personnels de l'école).
- Une campagne de prévention des accidents en vélo a été organisée au sein de l'école. Environ 80 élèves ont été formés.
- La sortie d'Opstal garde sa mauvaise image, notamment en raison de la saleté des lieux. Il s'agit d'un lieu public, mais emprunté par les élèves de notre école. Une équipe de nettoyage de l'école pourrait peut-être intervenir. Mais une sensibilisation des élèves usagers a également été souhaitée.
- L'évacuation de la cantine semble difficile à assurer en l'état. Certaines sorties sont bloquées voire fermées à clé. Deux exercices d'évacuation sont prévus rapidement avec comme préalable la libération des sorties d'urgence. La sécurité est à améliorer.
- Les badges sont très peu portés. Le contrôle des personnes entrant dans l'école est de ce fait rendu difficile pour les gardiens. Ceux-ci connaissent toutefois le personnel de l'école et la plupart des parents habitués à accompagner régulièrement leurs enfants. Par contre, pour toute autre personne pénétrant sur le site de l'école en dehors des horaires de début et de fin de classe, une pièce d'identité sera demandée et un badge provisoire attribué.
- La question de l'utilisation de pesticides sur le site de l'école a été posée lors du dernier CSH. L'école tente d'en réduire l'utilisation à son minimum, grâce notamment à l'acquisition d'une nouvelle machine. M. Barbero a préparé une étude afin de pouvoir éliminer les pesticides chimiques.

c) Conseil d'École (SAC) du 23 septembre 2013 et bilan de la rentrée

- **SAC (Conseil d'école)**

Il réunit tous les représentants de la communauté scolaire afin de préparer le Conseil d'Administration de l'école.

Les travaux du bâtiment Fabiola n'ont toujours pas commencé. Mme Ruiz-Esturla a exprimé sa colère. Une réunion devait se tenir très prochainement.

Le rapport de la direction présente des statistiques. Les taux de redoublement sont en baisse par rapport aux deux années précédentes, en partie en raison de la modification des règles de passage. Jusqu'à l'an dernier, le redoublement était prononcé pour un élève présentant 3 échecs même si sa moyenne générale était supérieure à 6. Désormais ce même élève peut espérer passer dans la classe supérieure malgré 3 échecs (au maximum), mais à condition que sa moyenne générale soit supérieure à 6. La direction de l'école rappelle toutefois qu'aucune matière n'est à négliger.

L'école secondaire va tenter de faire un suivi des anciens élèves, sur les 2 ans suivant l'obtention du baccalauréat européen : quelles études, à quel endroit, échec, réussite, ... ?

- **Cantine : réclamations des parents**

De nombreuses réactions de parents ont été adressées à la cantine, depuis la rentrée, suite aux modifications qui ont eu lieu pour les élèves de l'école primaire.

T. Fernandez-Gil explique que le Comité cantine a voté les changements mis en place à la rentrée concernant le système de service des enfants de l'école primaire.

Le service à table, la possibilité de choisir de manger 2 ou 3 ou 4 fois par semaine à la cantine, les activités périscolaires, etc. rendent la gestion du service à table très compliquée.

Jusqu'en juin 2013 chaque classe disposait d'une table à un endroit précis du réfectoire. Pour les raisons évoquées ci-dessus, ces tables étaient rarement remplies, ce qui engendrait un gaspillage important de nourriture (les parents s'en plaignent également).

Par ailleurs, le coût du service à table représente un tiers du prix du repas, pour un service rendu qui n'est ni optimal, ni satisfaisant.

La nouveauté instaurée en septembre 2013 a consisté à remplir les tables en fonction de l'arrivée des enfants. Ceci, afin de servir les enfants assis à table (les assiettes étaient déjà dressées), de limiter les gaspillages, de réduire le personnel nécessaire au service.

Les premiers jours ont effectivement été chaotiques, les enfants courant dans le réfectoire pour être avec leurs copains... Les enseignants ont très rapidement demandé à M. Dillen (gérant de la cantine) de diviser la cantine par secteurs. Le résultat est meilleur, mais la situation doit encore être observée et améliorée.

Des files par niveau pourraient être mises en place, les enfants restant dès lors avec leur niveau dans leur secteur.

Une réunion du Comité cantine a eu lieu fin septembre avec les représentants des enseignants. Ces derniers ont noté une amélioration depuis la rentrée.

Lors du Conseil d'Éducation primaire de ce même 1^{er} octobre, les représentants des parents et ceux des enseignants ont exprimé leur inquiétude face à la situation qui n'est toujours pas optimale, et leur volonté de revenir au système précédent.

T. Fernandez-Gil prend ces requêtes très à cœur mais explique aussi la réalité de ce temps de repas qu'elle observe régulièrement : certains enseignants s'occupent effectivement des enfants tandis que d'autres semblent privilégier leur repas, le service à table n'est pas satisfaisant (en raison notamment d'une rotation importante du personnel, rarement motivé). Elle (et son équipe) souhaite trouver un compromis entre rationalisation (et limitation du gaspillage) et satisfaction des enfants et des enseignants. Les parents présents au CA de ce soir relaient également ces mécontentements et souhaitent des réponses quant au prix du repas perçu comme élevé, quant au souhait de regrouper les enfants par classe afin que les enseignants

puissent observer les enfants (voir s'ils mangent bien), etc. Des parents disent vouloir retirer leur enfant de la cantine.

T. Fernandez-Gil propose de publier une information quant à cette nouvelle organisation et ses raisons sur le site internet de l'APEEE.

Elle présente ensuite, avec V. Lesoile, les premiers résultats de l'enquête « cantine » (juin 2013). Cette enquête va être analysée en détail avec l'équipe de la cuisine. Près de 500 personnes ont participé (tout public confondu) :

- Pourquoi avoir renoncé à manger à la cantine ? : « n'aime pas la nourriture » ou « en raison du bruit », l'« accès aux tables » a également été évoqué par les élèves en secondaire (cet accès a été modifié depuis), mais pas le prix comme raison principale.
- Ceux qui ne mangent pas à la cantine semblent majoritairement apporter leur repas de la maison ou mangent à la cafétéria.
- Les quantités semblent a priori suffisantes.
- Quels changements sont souhaités ? Plus de fruits et de légumes (réponses d'élèves ?), mais aussi plus de frites. Le « salad' bar » semble satisfaire en termes de quantités mais plus de variété est demandée.
- Le niveau sonore est perçu comme très mauvais.
- L'appréciation du personnel est plutôt bonne.
- Le confort à table : moyen ou mauvais. Il en est de même pour le comportement des élèves à table.
- Le temps disponible : réactions très hétérogènes.
- Plus d'ingrédients bios ou du commerce équitable ? Oui à 70 %, même si le repas doit être plus cher.
- Projet de self-service : oui à 57 %, non à 21 %.

• **Petition : bus Berkendael – Beaulieu**

La grande majorité des parents de Berkendael ayant recours au service de la garderie de Beaulieu ont signé une pétition demandant au Service du transport de mettre à disposition de leurs enfants un bus direct entre Berkendael et la garderie Beaulieu.

Ils souhaitent que le temps de voyage de ce bus soit raccourci, estimant que leurs enfants – en bas âge – passent trop de temps dans le bus en fin de journée. Ce bus, contrairement à tous les autres bus vers les garderies – n'est pas direct, mais s'arrête à plusieurs reprises afin de déposer d'autres enfants (de Berkendael) qui habitent à proximité de l'itinéraire de ce bus.

Ils ne mettent pas en doute la bonne volonté et le sérieux du Service transport, mais souhaitent vivement qu'une solution soit trouvée afin d'améliorer la situation actuelle.

Il est vrai que le trajet était très long (près d'une heure) en début d'année scolaire, en raison notamment des nombreux chantiers en cours, mais la durée a déjà pu être réduite depuis (environ 40 minutes). L'ajout d'un minibus (selon des requêtes des parents de Berkendael) semble difficile et ne réduirait le temps de trajet que de 5 ou 10 minutes. La fin des travaux sur le parcours devrait également contribuer à gagner du temps.

R. Frizon propose que deux représentants des parents, membres du Conseil d'Administration, participent au prochain Comité transport le 14/10 afin de relayer ces inquiétudes et de voir quelles solutions pourraient être envisageables. Il s'agit de Z. Krasznaï et d'E. Angliviel.

d) Conseil d'Education secondaire du 26 septembre 2013

P. Moles-Palleja résume ce Conseil d'Education :

- De nombreux changements d'emplois du temps, échanges d'enseignants ont eu lieu depuis la rentrée, jusqu'à aujourd'hui encore. La raison évoquée par la direction serait la

présence d' « élèves fantômes » (élèves inscrits sur les listes de l'école secondaire, mais qui ne seraient plus présents).

- Les voyages scolaires de 4^{ème} secondaire ont été déplacés vers la 2^{ème} secondaire. Par contre, 2013 reste une année de transition avec le maintien du voyage linguistique en S4. Les enseignants souhaitent augmenter la durée du voyage et revenir à un coût maximum de 600 euros, le coût du trajet étant conséquent. Les représentants des parents ont marqué leur accord. Par contre, le prix et la durée des voyages en S2 sont en forte diminution.
- Il n'y a pas de « classes de niveau » pour les cours de français langue 2 cette année.
- Il n'y aura pas de réunion parents-titulaires de classe en 7^{ème} secondaire cette année. Les représentants des parents demandent la tenue d'une telle réunion. Les enseignants et la direction de l'école secondaire ne le souhaitent pas, car peu de parents se déplacent à cette occasion. M. Studer (directeur de l'école secondaire) va sonder les parents sur leur intention de venir ou non à cette réunion du mois d'octobre, et décider en fonction des réponses obtenues.

I. Dobo rapporte qu'en section hongroise les heures de mathématiques ont été réduites en 4^{ème} secondaire en raison du peu d'élèves dans la classe (3 périodes de « Maths4 » et 4 périodes de « Maths6 »). Les parents n'ont pas été informés de cette décision et les enfants ayant choisi « Maths6 » en avril dernier ont dû renoncer à certaines options pour ne pas dépasser le nombre de périodes maximum autorisées... alors qu'ils auraient finalement pu y prétendre.

R. Frizon rappelle qu'Interparents avait déjà communiqué à ce sujet : la tendance est à la réduction du nombre de périodes de cours plutôt qu'au regroupement vertical. En effet, la création d'emplois du temps communs sur plusieurs niveaux est compliquée. L'accès aux options pendant la réduction d'horaire est impossible du fait de l'emploi du temps des élèves en Math6 dans d'autres sections. Les enseignants rencontrent également des difficultés à enseigner une même matière sur 2 niveaux en même temps.

Les représentants de la section anglophone regrettent le manque de communication de la part de l'école avant la rentrée scolaire, notamment sur la classe de destination des élèves (après remaniements). M. Studer insiste sur l'importance de disposer des manuels scolaires dès la rentrée, ce qui est impossible si l'élève ne sait pas dans quelle classe il sera.

R. Frizon renvoie ces questions vers P. Moles-Palleja et vers les représentants de section anglaise, en vue du prochain Conseil d'Education secondaire.

e) Conseil d'Education primaire du 1^{er} octobre 2013

E. Leurquin résume ce Conseil d'Education primaire.

- Le nombre d'élèves en maternelle et 1^{ère} primaire a augmenté. Les bâtiments du site de Berkendael sont utilisés à 100 %.
- A Uccle, une nouvelle salle « calme » a été créée afin de permettre aux enfants de se détendre : s'asseoir, lire, se reposer. Cette salle est accessible depuis lundi dernier, 30 septembre, avec un nombre de places limité à 20.
- Différentes formations sont organisées pour les enseignants : formation à la différenciation, enseignement de la langue 2, etc.
- Mme Ruiz-Esturla a rencontré le nouvel architecte en charge de la rénovation du bâtiment Fabiola. Le budget « réduit » limitera les travaux aux égouts, aux châssis, à l'isolation, à la toiture, à la lumière, etc. La structure ne sera pas revue.
- Certaines salles sont équipées de Smartboard (tableaux électroniques), mais pas encore toutes. L'équipement se fait progressivement, a priori de façon uniforme entre toutes les sections (la motivation de l'enseignant à utiliser ce matériel est également prise en compte).

C. Chevalier pose la question des Heures européennes : quelles activités ? Quels horaires ? Avec quels enseignants ? Dans quelles langues ? A priori majoritairement en français ou en anglais,

mais les enseignants passent spontanément d'une langue à l'autre (parmi celles qu'ils connaissent) en fonction des élèves du groupe. Elle souhaite également obtenir l'emploi du temps des enfants. Celui-ci semble être distribué aux parents selon les enseignants et/ou les sections linguistiques.

D. Delehaye demande une communication accrue de la part de l'école primaire en début d'année scolaire, ainsi qu'une mise à jour régulière du site internet de l'école. Il rajoute que les heures européennes ne sont pas des cours de langues mais que l'objectif est de rassembler des enfants de langues différentes et de les amener à communiquer entre eux autour de projet divers.

E. Angliviél demande également que la liste de tous les enseignants intervenant dans une même classe (pas seulement le titulaire de la classe) soit mise à disposition des parents très rapidement, surtout pour les enfants pour lesquels une communication aux enseignants est importante rapidement (allergies par exemple).

Z. Krasznai s'inquiète des listes de logopèdes et autres thérapeutes : peu de noms y figurent.

R. Frizon propose la rédaction d'une liste de questions pour le prochain Conseil d'Education primaire.

5. Fête de l'école (attribution des bénéfiques)

E. Leurquin remercie tous les participants pour le succès de cette fête de l'école 2013 et en présente le **bilan financier** :

- Le bénéfice brut s'élève à 22 629 €
- Dont 9 485 € sont directement restés entre les mains des associations caritatives (projet Madagascar, projet Zambie, Asbl Enfants au travail BelgicalNNATs) et autres « œuvres » (Asbl mini-entreprise, Comité des élèves, bibliothèques de l'école)
- Le solde de la fête de l'école 2013 s'élève à 13 144 €.

Les **attributions proposées** lors du Conseil d'Administration précédent sont les suivantes :

- Une enveloppe de 10.000 € à destination de la cantine, pour financer des travaux d'insonorisation du réfectoire des élèves. Ce projet semble peu probant du point de vue des résultats et ponctionnerait la plus grosse part des bénéfiques. Le projet de self-service serait mieux à même d'intégrer ce type d'installation, si toujours souhaitée.
- Le financement de projets soumis par le Groupe de travail « Bien-être des enfants à l'école » :
 - Gestion des conflits (E. Angliviél) : cofinancer une série d'animations en classe (par l'Asbl « Université de paix », en primaire et éventuellement en maternelle) ;
 - Financer une formation de médiateurs (8 enseignants et 8 parents s'engageant pour une période de 3 ans par exemple), pouvant intervenir en cas de conflit au sein de l'école (S. Obermaier) ;
 - Animations en classe par des professionnels autour du thème des addictions (Z. Krasznai, K. Szabo).
- Une subvention pour les classes de neige. Proposition rejetée : les classes de neige disposent d'un budget totalement indépendant.
- L'achat de livres pour les 3 bibliothèques de l'école.
- Contribuer au développement de l'intervention de l'Asbl Infor-Drogues au sein de l'école (élargissement du groupe cible *10-18 ans*, impliquer et aider les parents, éditer des lettres d'information pour parents et professeurs, etc.)

L'évocation de ce point en fin de soirée a conduit au report de toute décision à ce sujet au prochain Conseil d'Administration.

6. SEN and EC Disability Support Group

S. Grohs fait le point sur la nouvelle politique SEN (élèves à besoins spécifiques) au sein des Ecoles Européennes :

- L'approche SEN a été revue, une nouvelle politique « SEN » a été adoptée, de nouvelles procédures introduites dès la rentrée scolaire 2013. Toutes les Ecoles européennes doivent s'adapter à ces changements.
- Les différentes aides (Learning Support, soutien aux enfants SWALS, rattrapage...) ont toutes été regroupées sous une seule appellation : « Special Educational Needs » (SEN). Le programme « SEN » est remplacé par des « supports » d'intensité diverse, avec une nouvelle terminologie. On parle désormais de Soutien scolaire « général », « modéré » ou « intensif ». La dernière catégorie (« intensif ») correspond plus ou moins à l'ancienne formule SEN et nécessitera un certificat médical justifiant du besoin d'aide. Elle engagera les parents et l'école, par la signature d'une convention.
- La situation précédente prévoyait des thérapeutes recrutés par l'école, mais certains contrats n'étaient pas convenables. Ceci n'est plus possible. Ces thérapeutes intervenaient essentiellement dans les sections linguistiques les plus importantes en termes d'effectifs.
- Actuellement, l'école met à disposition des parents une liste de thérapeutes approuvés par le Secrétariat Général des Ecoles européennes. Les parents choisissent le thérapeute et le rémunèrent directement (avec possibilité de remboursement par l'assurance maladie). Ces thérapeutes peuvent intervenir au sein de l'école comme à l'extérieur.
- La difficulté consiste à créer une liste de thérapeutes pouvant intervenir dans les différentes langues parlées à l'école. Interparents cherche des solutions pour diversifier et développer ces listes.
- Le nouveau système prévoit également une vérification des aptitudes professionnelles de ces thérapeutes avant qu'ils ne soient approuvés et portés sur les listes mises à disposition des parents. Le risque est de rendre cette liste trop restrictive.

Les parents s'inquiètent depuis quelques temps de la manière dont les thérapeutes vont pouvoir intervenir au sein de l'école et aider les enfants, et tout particulièrement les kinésithérapeutes et les logopèdes.

Le besoin de thérapeutes est réel dans notre école. La difficulté est aussi de trouver des personnes libres sur le temps de midi et aux heures de disponibilité des parents.

La liste de thérapeutes n'est créée que pour les enfants disposant d'une convention SEN (donc avec certificat médical). Mais d'autres enfants, avec des besoins moins « lourds », peuvent aussi nécessiter un accompagnement (demandes en augmentation actuellement). L'école n'est plus tenue de s'engager à ce niveau-là. Qu'est-il possible de faire, de mettre en place ? Avec quels partenaires ?

Nous espérons qu'à l'avenir des thérapeutes résidant dans d'autres Etats membres puissent également intervenir et que des critères de sélection trop restrictifs ne limiteront pas cette possibilité. Nous espérons aussi que cette liste pourra être consultée et utilisée par des parents dont les enfants ne sont pas « SEN ».

7. Divers

a) Projet de self-service à la cantine

P. Choraine présente le projet.

Une première étude a été menée (pour un coût de 4 000 €) : le projet est réaliste.

La deuxième étape consiste en une étude de faisabilité, lancée par l'APEEE Services (pour un coût de 7 000 €).

Quel est le planning ?

- Une première présentation devrait pouvoir être faite aux représentants des parents le 7 novembre prochain (lors de la réunion d'élection des représentants de sections).
- L'Assemblée Générale de l'APEEE Services (qui correspond au Conseil d'Administration de l'APEEE) devra se prononcer sur le projet lors du prochain CA de l'APEEE, le 14 novembre.
- Le projet sera dès lors présenté en détail à l'ensemble des parents au cours de l'Assemblée Générale de l'APEEE, le 5 décembre prochain.
- Si approuvé, le projet serait mis en œuvre pour la rentrée prochaine, septembre 2014.

Quel budget ?

Celui-ci n'est pas encore défini, il faut attendre les conclusions de l'étude de faisabilité. A première vue, 500.000 € minimum pour le self, plus éventuellement la réfection des cafétérias.

Quel financement ?

L'APEEE Services a une réserve d'environ 1 M d'euros. Le projet pourrait être partiellement autofinancé (300.000 € ?) avec recours à un emprunt pour le solde (prêt en interne : le Transport pourrait prêter à la Cantine) ou négociation d'un échelonnement du paiement auprès du prestataire (financement grâce aux économies réalisées). Sinon, crédit bancaire. Il y a déjà eu un précédent de prêt entre APEEE (l'APEEE de Bruxelles1 a prêté de l'argent à l'APEEE de Bruxelles4).

A. Somoza pose la question de la nature et de l'utilisation des réserves. L'utilisation de la réserve légale est strictement règlementée. A la clôture de l'exercice 2012, les réserves s'élevaient à 970.000 € pour l'ensemble de l'APEEE Services. La loi prévoit une provision en cas de licenciement (860.000 € dans notre cas) ; si cette provision ne peut être réduite, l'autofinancement sera difficilement réalisable.

Quelles retombées ?

Les économies attendues toutes choses égales par ailleurs (maintien du prix du ticket repas et personnel actuel) seraient de l'ordre de 100.000 € par an. Il n'y a pas de travaux envisagés dans la cuisine pour l'instant.

Mais si l'on veut offrir plus de choix aux élèves, il faut plus de personnel en cuisine avec une répercussion sur le prix du ticket. L'augmentation du prix du repas serait annuelle (comme actuellement) afin de maintenir la rentabilité espérée du projet.

La Régie des bâtiments (propriétaire des murs) refuse de toucher à la structure des bâtiments et ne veut pas intervenir financièrement. Elle exige toutefois les plans, afin de pouvoir les enregistrer. Elle sera responsable des travaux, et non les parents.

H. Altenberg et C. Cauderan souhaiteraient un engagement de l'école.

Quels seront les avantages pour les enfants (Z. Krasznai), au-delà des économies qui vont servir à financer le projet ?

S'engage ensuite une discussion sur la **communication** autour de ce projet.

Le système actuel dysfonctionne (T. Fernandez-Gil et P. Choraine). Il faut trouver une solution. Le self permettrait d'augmenter la qualité des repas ; le service à table en primaire est loin d'être optimal pour un coût élevé. Un changement radical avec une augmentation du prix du ticket permettra d'offrir un repas différent.

Mais le problème principal ne semble pas être le prix (K. Glowacka-Rochebonne). Quel véritable objectif cherche-t-on à atteindre si ce n'est des économies financières ? Si les repas visent à être « bio », quelle sera l'augmentation du prix ? T. Fernandez-Gil rappelle que les personnes du Comité cantine ont suivi une formation « cantine durable ». M. Dillen (gérant de la cantine) connaît les chiffres. Une telle démarche a été entamée à la cafétéria, mais T. Fernandez-Gil (en tant que nutritionniste) privilégierait des aliments frais et de qualité à du strictement bio si le budget est trop contraignant.

S. Chaitkin insiste sur le but qui doit être l'amélioration du temps du repas et du repas en lui-même pour les enfants, ceci avant toute autre considération.

R. Frizon conclut en proposant la communication suivante à l'ensemble des parents : le système actuel ne fonctionne pas, les coûts du service sont élevés et ce service n'est pas satisfaisant. Il ne s'agira pas uniquement de rentabiliser le projet par une économie, mais d'aller vers une bonne cantine avec plus de qualité, plus de choix, si possible à prix constant, avec un transfert du personnel de service vers la cuisine. Nous voulons une cantine qui fonctionne, qui serve nos enfants, avec des aliments et un service de qualité. Une économie sur le fonctionnement permettra de financer le projet. Au terme des 5 ans, le coût étant amorti, le projet permettra d'aller vers d'autres options : baisse du prix, améliorations autres, aliments de meilleure qualité, bio éventuellement etc.

S'il y a accord de principe pour le projet (après présentation de l'étude et de sa faisabilité), il faudra trouver le moyen de financement.

C'est donc ensuite, en cercle plus restreint (Conseil d'Administration de l'APEEE et Assemblée Générale de l'APEEE Services), que la discussion des questions plus techniques et financières pourra se poursuivre. Ces questions seraient réservées aux personnes représentatives des parents qui ont déjà l'expérience de l'école et des Services.

D. Delehaye rajoute que seul le projet du self est présenté, et que la décision semble donc déjà prise. R. Frizon et P. Choraine affirment qu'aucune décision n'est prise à l'heure actuelle. Qu'après réflexion, le self semble être la meilleure alternative (point déjà discuté lors du Conseil d'Administration du 21 février 2013). Le 14 novembre prochain les parents membres du Conseil d'Administration seront appelés à se prononcer pour ou contre ce projet, en fonction des résultats de l'étude de faisabilité et du projet de financement.

b) Avenant au contrat avec DS Développement (site APEEE)

Le site internet de l'APEEE est lancé.

Son développement et sa maintenance nécessitent la signature d'un avenant avec la société DS Développement. Les prestations seront facturées comme suit :

- Maintenance et développement : facturation à l'heure de régie (1 heure prestée = 1 heure facturée), au tarif de 50 € HT l'heure.
- Coût annuel de l'hébergement (chez OVH) : 40 € HT (prix coûtant). L'APEEE est propriétaire du site, DS Développement est gestionnaire au niveau technique.

L'autonomie de gestion des bannières du site nécessite également le développement d'un module complémentaire. Le devis s'élève à 350 € HT.

Le Conseil d'Administration marque son accord.

c) Prochaines réunions

- Jeudi 07 novembre (20h00) : réunion d'élection des représentants de section
- Jeudi 14 novembre (19h00) : AG de l'APEEE Services suivie du CA de l'APEEE
- Jeudi 05 décembre (20h00) : AG de l'APEEE

Rapporteur :
Esther Proficz